

Acte de mariage de PAIN Guillaume et DESCHAMPS Marie Anne
[454]x[455].

Le lundi cinq de juillet mil sept cent soixante-deux, après la publication des bans du futur mariage d'entre Guillaume PAIN, journalier, fils second puîné de défunt Jean et de défunte Catherine MARTIN, ses père et mère d'une part, de la paroisse de Sainte Hélène, et de Marie Anne DESCHAMPS, fille puînée de Louis et de Margueritte PRIARD, ses père et mère d'autre part de cette paroisse, faite tant au prosne de notre messe paroissiale qu'en celle dudit Sainte Hélène par trois dimanches consécutifs sans qu'il ne se soit trouvé aucun empêchement ni opposition comme il nous en a apparu par le certificat de Monsieur LEFRANÇOIS, vicaire dudit Sainte Hélène du quatre dudit mois et an.

Nous, soussigné prêtre vicaire dudit lieu, après les fiançailles célébrées hier en cette église, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, les cérémonies de notre mère sainte église bien et dûment accomplies, présence de Louis DESCHAMPS, toilier, père de l'épouse, Charles VAUCLIN, toilier de la paroisse de Normanville, Jacques LAMBERT, journalier de la paroisse de Biville, et Nicolas LECARPENTIER, journalier de cette paroisse, parents et amis soussignés.

Marques : Guillaume Pain

Marie Anne Deschamps

Signatures : Charles Vauquelin

L. Deschamps

Nicolas Lecarpentier

Jacques Lambert